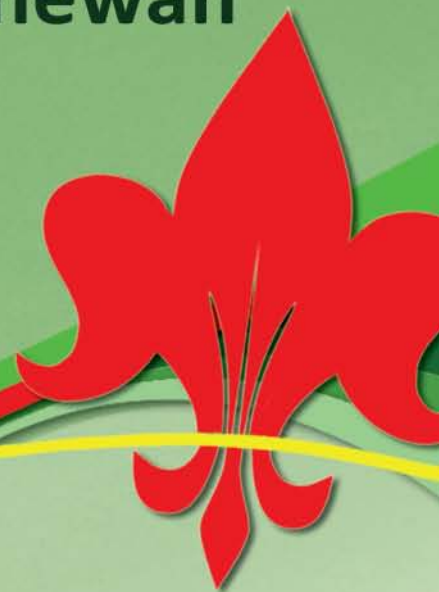


Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Gouvernement de la Saskatchewan



Août 2015

*Politique de services en langue française du
gouvernement de la Saskatchewan*

Lettre d'accompagnement

Monsieur le Secrétaire législatif,

Pour faire suite à notre rencontre du 16 janvier 2015, j'ai le plaisir de présenter le dixième rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones. Aux fins de ce rapport, le Comité a rencontré de hauts fonctionnaires de ministères, de sociétés d'État et d'autres organismes du gouvernement provincial, afin de déterminer les possibilités de services qui répondent aux besoins de la communauté et qui s'harmonisent avec le *Plan de croissance* du gouvernement de la Saskatchewan.

Dans le cadre d'un débat ouvert, les fonctionnaires et les membres du Comité ont fait part des difficultés rencontrées et ont échangé des pratiques exemplaires, en vue d'accroître les services en langue française et d'offrir un meilleur service en matière d'accès, de prestation et de sensibilisation.

La Politique de services en langue française est le fondement des services en français qu'offre le gouvernement de la Saskatchewan. À ce titre, elle joue un rôle important pour le développement et la vitalité de la communauté fransaskoise.

Au nom des membres du Comité, je suis heureux de vous présenter le premier rapport de l'année 2015. Les recommandations que nous y présentons visent à renforcer et à bonifier la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire législatif, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Dubé', written in a cursive style.

Michel Dubé
Président du Comité consultatif
Août 2015

Résumé

Les membres du Comité et les hauts fonctionnaires ont envisagé des moyens leur permettant de mieux collaborer et ont examiné, dans chaque ministère, organisme et société d'État du gouvernement provincial, les nouvelles formes de prestations pouvant avoir pour effet d'accroître ou d'améliorer les programmes et services offerts en langue française. Les recommandations du Comité consultatif en matière d'affaires francophones visent à améliorer la prestation des services en langue française par les moyens suivants :

- Sensibiliser les fonctionnaires à la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan;
- Surveiller les progrès réalisés dans le cadre des services actuels ou nouveaux offerts en langue française au sein du gouvernement;
- Prendre en compte le rôle croissant des tiers, d'Internet et des médias sociaux dans la prestation des services gouvernementaux;
- Faciliter une meilleure utilisation des ressources humaines actuelles en identifiant des fonctionnaires provinciaux capables de s'exprimer en français;
- Définir le rôle et les responsabilités d'un agent de liaison ou « champion » dans chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial, qui collaborera avec la Direction des affaires francophones (DAF) aux fins de la prestation et de la promotion des services en langue française.

Recommandations

1. Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial désigne un « champion » qui collaborera avec la DAF à l'élaboration et à la promotion de programmes et de services en langue française.
2. Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial intègre l'élaboration et la promotion des services en langue française à sa planification annuelle.
3. Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial évalue les services qui sont actuellement offerts en ligne, afin de déterminer s'il est possible d'ajouter une composante en langue française au service (p. ex., la ligne d'assistance automatisée du système routier – *Highway Hotline*).
4. Que les ministères recommandent aux tiers qui offrent directement des services aux citoyens au nom de la province, d'identifier leurs employés actuels d'expression française afin de favoriser l'offre active de services en langue française, surtout dans les régions de la province où il y a de plus grandes concentrations de citoyens francophones.
5. Que les ministères fournissent des renseignements en français sur les droits et responsabilités des employés et des employeurs aux nouveaux arrivants qui cherchent des possibilités d'emploi, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

6. Que les ministères traduisent en français les outils et les renseignements utilisés pour promouvoir la Saskatchewan auprès des immigrants et des migrants interprovinciaux.

Mandat du Comité

Le gouvernement de la Saskatchewan a adopté en 2003 sa Politique de services en langue française. Avec cette Politique, le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé « à améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté »¹.

La Politique est organisée en trois axes :

1. la communication;
2. le développement et la prestation de services;
3. la consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller le secrétaire législatif dans son rôle pour les Affaires francophones en examinant et analysant les programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Objectif de la réunion

Le 16 janvier 2015, des représentants de ministères provinciaux et les membres du Comité se sont rencontrés afin de déterminer dans quels nouveaux domaines des services en français pourraient être offerts, ainsi que d'améliorer les services qui sont déjà offerts en français, tout en facilitant le processus de « création » de services en langue française. La discussion a également porté sur les difficultés auxquelles se heurtent les ministères, les organismes et les sociétés d'État de la province lorsqu'ils offrent ces services. Afin de donner un aperçu de notre discussion, voici certaines des questions qui ont été transmises aux participants avant la réunion :

- Quels domaines, à votre avis, offrent des possibilités de services en langue française s'alignant sur le *Plan de croissance* du gouvernement de la Saskatchewan, ainsi que sur le plan annuel de votre ministère ou organisme?
- Quels sont les services de votre ministère ou organisme qui sont actuellement les plus demandés? Existe-t-il des possibilités de les offrir en français, même en partie? Est-ce réalisable? Dans l'affirmative, de quoi votre ministère ou organisme aurait-il besoin?
- Quelles sont les mesures que prend votre ministère ou organisme afin de s'assurer que les services en français qu'il offre actuellement sont fournis avec succès (en quoi avez-vous réussi)?

¹ Gouvernement de la Saskatchewan, Politique de services en langue française, affichée sur le site suivant : [Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan](#)

Contexte

Les collectivités francophones d'aujourd'hui

La Saskatchewan abrite une communauté francophone dynamique et en pleine croissance, dont la population a augmenté de 7,7 p. 100 entre 2006 et 2011. La province compte maintenant près de 50 000 locuteurs de la langue française, dont environ 18 000 qui déclarent l'avoir comme langue maternelle. Au cours de cette même période, l'usage régulier du français à la maison a enregistré une croissance de 14,3 p. 100, et la Saskatchewan a aussi connu l'émergence de nouvelles communautés francophones dans quelques villes et villages tels que Lloydminster et Humboldt.

Jalons

La présente année marque pour la province, le 25^e anniversaire de son Office de coordination des affaires francophones (OCAF), qui a été rebaptisé sous le nom de Direction des affaires francophones (DAF). Le gouvernement de la Saskatchewan offre des services en langue française depuis 25 ans, dans des domaines qui répondent aux besoins des communautés francophones de la province.

De plus en 2015, la province célèbre aussi le 10^e anniversaire du drapeau fransaskois, que le gouvernement de la Saskatchewan a adopté comme emblème provincial en 2005, ayant pris acte du patrimoine fransaskois et de son apport important à la province.

Harmonisation avec le Plan de croissance de la Saskatchewan

De l'avis du Comité, l'intérêt que portent les Fransaskois au dynamisme de leur communauté s'aligne sur les buts et les aspirations présentés dans le *Plan de croissance de la Saskatchewan*.

- **Approche axée sur le citoyen** : le Comité voudrait que le gouvernement provincial offre des services aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- **Services d'intégration sociale et économique** : le Comité voudrait que le gouvernement provincial offre des services de qualité en français aux nouveaux arrivants.
- **Accroître la population de la province** : le Comité voudrait que le gouvernement provincial offre plus de services en langue française qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre.
- **Promouvoir la Saskatchewan à l'étranger** : le Comité voudrait que lors des décisions de participation à des salons de l'emploi tels que Destination Canada, le gouvernement provincial tienne compte des pays francophones.

Au fil des années, la Saskatchewan est devenue de plus en plus une destination économique sur la scène internationale. Un nombre croissant de francophones quittent l'Afrique, l'Europe ou d'autres provinces canadiennes pour venir en Saskatchewan, parce qu'ils cherchent un emploi dans les industries de pointe de la province.

À titre d'exemple à l'appui, les demandes de renseignements que reçoit le Centre provincial de services aux citoyens, par courrier électronique et par téléphone, révèlent que l'immigration reste le sujet le plus recherché par la clientèle. Habituellement, les renseignements que recherchent les clients sur ce sujet sont les suivants :

1. Comment puis-je immigrer en Saskatchewan?
2. Où puis-je trouver un emploi?
3. Je ne parle pas très bien l'anglais, y a-t-il quelqu'un qui puisse m'aider?
4. Quels sont les services offerts en langue française?

Le Centre de services aux citoyens du gouvernement de la Saskatchewan fait la promotion des services qu'offre l'*Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)*, ainsi que d'autres organismes francophones spécialisés dans les services de soutien de l'intégration offerts aux nouveaux arrivants. Cependant, la promotion des programmes, des services et des possibilités que la Saskatchewan offre, et qui en fait une destination internationale pour les francophones, devrait être une responsabilité partagée par chaque ministère, société d'État et organisme du gouvernement provincial.

Améliorer la prestation des services en langue française

Sensibilisation organisationnelle

La Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan est en place depuis 2003. Cette politique s'applique aux ministères, aux sociétés d'État et aux autres organismes de la province. Malheureusement, pendant les discussions en table ronde, il est devenu évident que la Politique n'est pas bien connue à l'échelle du gouvernement provincial. De plus, lorsque les employés responsables de certains dossiers francophones au sein d'un ministère sont mutés à d'autres postes, ces dossiers sont oubliés ou perdus. Il faut effectuer un meilleur travail de sensibilisation à cette politique, en plus d'élaborer et d'offrir des services et des programmes en langue française.

Recommandation 1

Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial désigne un « champion » qui collaborera avec la Direction des affaires francophones à l'élaboration et à la promotion de programmes et de services en langue française.

Plus précisément, ce « champion » doit être un fonctionnaire actuel d'un ministère, d'une société d'État ou d'un organisme particulier, qui agira comme agent de liaison auprès de la Direction des affaires francophones. Il aura comme rôle d'étudier la possibilité d'intégrer une perspective francophone à tout projet entrepris selon le calendrier annuel de l'organisme. Advenant que le « champion » parte explorer de nouveaux horizons, un autre agent de liaison sera désigné et mis au courant de son nouveau rôle et des projets en cours ou à venir. La continuité est un élément clé de l'application réussie de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Recommandation 2

Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial intègre l'élaboration et la promotion des services en langue française à sa planification annuelle.

L'intégration de l'élaboration des services en langue française au processus de planification aidera les ministères à harmoniser ces services avec leurs buts stratégiques, et aura pour effet de sensibiliser les fonctionnaires aux services en langue française dans les ministères.

Prestation de services

L'une des difficultés importantes auxquelles on se heurte lorsqu'il s'agit d'offrir des services en langue française en Saskatchewan, c'est la dispersion de la population francophone sur l'ensemble de la province. Cependant, les francophones peuvent avoir accès à des services en ligne sans considération de l'endroit où ils se trouvent. Le Centre de services aux citoyens du gouvernement de la Saskatchewan a utilisé cette approche.

Recommandation 3

Que chaque ministère, organisme ou société d'État du gouvernement provincial évalue les services qui sont actuellement offerts en ligne, afin de déterminer s'il est possible d'ajouter une composante de langue française au service (p. ex., la ligne d'assistance automatisée du système routier – Highway Hotline).

Au sein du gouvernement provincial, d'autres initiatives en cours visent à améliorer la prestation des services en langue française. L'une d'elles consiste à sonder les employés de l'État, afin d'évaluer la capacité à s'exprimer en français déjà existante dans la fonction publique, et la façon dont cette capacité peut être mieux exploitée en vue d'améliorer les services en langue française offerts aux citoyens. De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur et des représentants de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), de l'Université de la Saskatchewan, de l'Université

de Regina, de Saskatchewan Polytechnic et du Collège Mathieu (CM) ont signé un protocole d'entente le 29 janvier 2014. Ils ont convenu d'un but commun consistant à mettre en œuvre et à offrir des programmes et des services d'enseignement postsecondaire en français aux étudiants francophones, ou autres, qui souhaitent étudier en français en Saskatchewan.

Le Comité est fermement convaincu que les ministères qui sont en mesure d'offrir des services en français ont aussi la responsabilité d'en faire régulièrement la promotion. Le rôle de promouvoir les services en français est un effort concerté et une responsabilité partagée qui ne doivent pas toujours être assumés par la Direction des affaires francophones du gouvernement de la Saskatchewan, mais par l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État de la province. Il faut sensibiliser les clients au fait qu'ils peuvent avoir accès aux services en langue française à différents guichets. Ce faisant, le gouvernement de la Saskatchewan réalise l'approche axée sur le citoyen qui est prévue dans son *Plan de croissance*, en offrant de meilleurs services aux citoyens, notamment dans la langue officielle de leur choix.

Recommandation 4

Que les ministères recommandent aux tiers qui offrent directement des services aux citoyens au nom de la province, d'identifier leurs employés d'expression française afin de favoriser l'offre active de services en langue française, surtout dans les régions de la province où il y a de plus grandes concentrations de citoyens francophones.

Une approche ciblée des services en langue française qui s'aligne sur le *Plan de croissance de la Saskatchewan*

La langue fait intrinsèquement partie de notre prestation de services aux citoyens. La capacité de proposer des services dans la langue de choix des citoyens constitue une façon d'offrir de meilleurs services et de s'assurer que les besoins et les intérêts des citoyens sont compris.

Les services en langue française peuvent être considérés comme un outil lorsqu'il s'agit d'attirer et de maintenir en poste les travailleurs dont la province a besoin. Dans une large mesure, la croissance observée dans les écoles francophones résulte du fait que des gens viennent vivre ici afin de participer à l'économie, et qu'ils souhaitent conserver leur culture et leur langue françaises. Dans une proportion de 40 p. 100, les appels que reçoit le Centre de services aux citoyens proviennent d'immigrants ou de migrants interprovinciaux qui souhaitent déménager en Saskatchewan. Ils veulent savoir où chercher un emploi et quel genre de services en langue française leur sont offerts.

Recommandation 5

Que les ministères fournissent des renseignements, en français, sur les droits et responsabilités des employés et des employeurs aux nouveaux arrivants qui cherchent des possibilités d'emploi, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

La publicité entourant les services et les programmes offerts en français est un outil de soutien essentiel pour les immigrants si nous voulons assurer leur intégration. Les nouveaux arrivants ont besoin de directives pour trouver où avoir accès à des services en français. Même si le Centre de services de la DAF aide les nouveaux arrivants à s'intégrer en Saskatchewan, en leur offrant des renseignements au moyen de son site Web, de courriels et de demandes de renseignements téléphoniques, d'autres ministères devraient aussi jouer ce rôle, sachant qu'ils ont la capacité de le faire.

Recommandation 6

Que les ministères traduisent en français les renseignements utilisés pour promouvoir la Saskatchewan auprès des immigrants et des migrants interprovinciaux.

Conclusion

La Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan est en place depuis 2003. Les lignes directrices du Comité aboutiront à une mise en œuvre plus efficace de cette politique, ce qui répondra aux intérêts de la communauté fransaskoise et à ceux du gouvernement de la Saskatchewan, puisque ces recommandations s'alignent sur le *Plan de croissance*.

À l'heure où la Saskatchewan devient de plus en plus une destination internationale grâce à sa santé économique, ces recommandations ne feront qu'avantager la province sur le plan économique, en plus de contribuer à son enrichissement culturel. À titre d'exemple éloquent, le Centre de services de la DAF reçoit continuellement des demandes de renseignements de la part de clients qui envisagent de déménager en Saskatchewan, et qui, par ailleurs, possèdent une expérience professionnelle répondant aux besoins de la province (camionneurs, ingénieurs, ouvriers, et ainsi de suite).

S'il est donné suite à ces recommandations, le Comité consultatif croit qu'il est effectivement possible de multiplier les occasions et de surmonter les difficultés par les moyens suivants :

- l'optimisation de l'utilisation des ressources existantes, en identifiant les fonctionnaires provinciaux capables d'offrir des services en français;
- l'envoi de rappels au public à l'aide des médias sociaux ou de bulletins des ministères qui sont en mesure de venir en aide aux citoyens en français;
- la compréhension du fait que la promotion des services en français est une responsabilité et un effort concertés que tous les ministères, sociétés d'État et autres organismes du gouvernement provincial doivent partager.

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D’AFFAIRES FRANCOPHONES

LISTE DES MEMBRES

Michel Dubé (président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté fransaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l’éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l’Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) de 1999 à 2010. Tout d’abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l’ACF de 2006 à 2010. M. Dubé est actuellement président de la Société canadienne-française de Prince Albert.

Monsieur Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu’entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises entre autres d’une ferme maraîchère et d’une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d’un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d’une ferme près de Bellevue. Mme Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l’association francophone locale et l’école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l’école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire fransaskois depuis 2008.

Martin Prince, Delmas

Martin Prince est un des propriétaires de Prince Valley Farm Ltd., une exploitation agricole familiale. Titulaire d’un baccalauréat en science politique et en histoire de l’Université d’Ottawa, il est aussi bachelier ès sciences (entreprises agricoles et gestion des aliments) de l’Université de l’Alberta. Il a siégé au Comité consultatif sur la jeunesse (Provincial Youth Advisory Committee) de 2001 à 2003. M. Prince est bénévole au sein de sa paroisse, du centre communautaire francophone local ainsi qu’à l’école francophone de sa région. Lui et sa femme ont quatre enfants.

Luc Leblanc, Regina

Luc Leblanc est originaire du Nouveau-Brunswick où il a obtenu une certification à la fabrication des tôles (ferblantier) et plus tard un sceau rouge sur son certificat de compagnon d’apprentissage. Il est actuellement président de Luxury Mechanical/LMC Projects, une entreprise spécialisée en systèmes de ventilation mécanique des habitations. En tant que bénévole, il siège au conseil d’administration du Centre éducatif Gard’Amis, il est aussi entraîneur de ringuette. M. Leblanc et sa femme ont travaillé avec des jeunes aux prises avec la toxicomanie. Il donne régulièrement des conférences dans le cadre de tels programmes à Portage Atlantique, un centre de réadaptation en toxicomanie pour adolescents, et du programme de soutien aux parents.

Jean Nepo Murwanashyaka, Regina

Monsieur Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions du Canada avant de venir s'établir à Saskatoon et ensuite à Regina. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis connaissances et expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de la Saskatchewan.

Guylaine Patenaude, Saskatoon

Originnaire du Manitoba, madame Guylaine Patenaude est devenue Fransaskoise d'adoption dès son tout jeune âge. Elle a œuvré pour l'Association jeunesse fransaskoise pendant plus de 10 ans et a tout récemment reçu sa certification en coordination d'événements spéciaux. En 2010, Guylaine a reçu le prix Jeune femme remarquable du Canada décerné par l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne.

Joanne Perreault, Hoey

Madame Joanne Perreault a œuvré pendant plus de 10 ans à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), dont plusieurs années en tant que directrice adjointe. Œuvrant toujours dans la communauté fransaskoise, Mme Perreault vit à Hoey où elle travaille à son propre compte, en offrant des services de consultation et de coordination.

Françoise Sigur-Cloutier, Regina

Originnaire de la France et établie en Saskatchewan depuis plus de vingt ans, madame Sigur-Cloutier a œuvré dans le milieu communautaire francophone, tant sur la scène provinciale que nationale. Ayant terminé des études postsecondaires en philosophie et en éducation, Mme Sigur-Cloutier a également étudié dans le domaine de l'administration. Elle a travaillé à titre de directrice des communications à Radio-Canada. Elle y travaille encore actuellement à titre de consultante. Mme Sigur-Cloutier est présidente de l'Assemblée communautaire fransaskoise.